

REIGNAC-SUR-INDRE, le 3 septembre 2018

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux

CONSEIL MUNICIPAL

Convocation

Madame, Monsieur,

Le Conseil Municipal se réunira à la Mairie

le lundi 10 septembre 2018 à 20h00.

- Modification de la durée de travail d'un emploi permanent à temps non complet
- Renouvellement du droit de place pour un commerçant ostréiculteur
- Demande de droit de place pour un commerçant poissonnier
- Modifications de crédits
- Approbation du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées - CLECT
- Projet d'aménagement du local 11 Place du Bourg du Fau
- Divers
 - ~ Organisation visite du Sénat
 - ~ Nomination de Mr le Sous-Préfet
 - ~ Rapport d'activité 2017 de la Région Centre
 - ~ Consultation citoyenne sur l'Europe
 - ~ Résultat recensement de la population
 - ~ Questions diverses

Je vous remercie de bien vouloir assister à cette séance,

Et vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,

Loïc BABARY.

L'an deux mille dix-huit, le 10 septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de REIGNAC SUR INDRE dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Loïc BABARY, Maire.

La séance a été publique.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15.

Date de convocation du Conseil Municipal : 3 septembre 2018

PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs Loïc BABARY, Christine BEFFARA, Michel PAREZ, Valérie POMMÉ, Gisèle POTESTAT, Françoise BOUCHENY, Chantal CHARTIER, François HUREAU, Éric GUILLAUME-TELL, Carlos CONDESSA, Aurélie ROY, Olivier VERDONCK.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

ABSENT excusé : Georges CATTART a donné procuration à Michel PAREZ, Patrick GIRAULT a donné procuration à Christine BEFFARA, Sandrine VERNAT a donné procuration à François HUREAU.

ABSENT : //

Monsieur Olivier VERDONCK a été élu secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance précédente a été adopté après lecture.

Délibération n° 64/2018

Modifications de crédits

Monsieur le Maire rappelle que des études concernant la maîtrise d'œuvre pour la dernière tranche de travaux rue du Jonceray, puis pour l'entrée de bourg rue des Sabotiers ainsi que pour la prévention des crues et d'éventuels travaux sur les digues, ont été menées sur les budgets précédents.

Aujourd'hui madame la Trésorière nous demande de prévoir leur intégration budgétaire pour les études qui ont finalement donné lieu à des travaux ou d'amortir celles restées sans suite à ce jour comme les prémices d'études sur les digues, compétence désormais appartenant à la CCLST.

Pour cela Monsieur le Maire propose de porter des modifications au budget comme suit pour intégrer les deux études concernant la voirie et d'amortir sur un an l'étude sur la prévention des crues et travaux sur les digues.

Monsieur le Maire indique ensuite qu'il convient d'ajouter 9 000€ à l'opération 257 – mise aux normes de la salle de l'Orangerie, en effet 50 000€ avait été budgétés, conscient que cela serait insuffisant puisque lors de l'élaboration du budget tous les devis n'étaient pas encore réceptionnés en mairie.

Après échange de vues,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
(12 présents, 15 votants, 15 votes POUR)

- **DIT** que les crédits sont inscrits de la manière suivante :

Intégration Etudes suivies d'effet

Section Investissement Dépenses

Chapitre globalisé 041

compte 2151-041 : + 5 520,00

compte 2151-041 : + 3 955,20

+ 9 475,20

Section Investissement Recettes :

Chapitre globalisé 041

compte 2031-041 : + 5 520,00

compte 2031-041 : + 3 955,20

+ 9 475,20

Etude non suivie de travaux à amortir sur 1 an**Section Investissement dépenses**

néant

0,00**Section Investissement Recette :**

Chapitre 040

Compte 28031-040 : + 392,44

Virement à la section de fonctionnement

Compte 021 : - 392,44

0,00**Section Fonctionnement Dépenses**

Chapitre globalisé 042

Compte 6811-042 : + 392,44

Virt à la section d'invst

compte 023 : - 392,44

0,00**Section Fonctionnement Recettes**

néant

0,00**Concernant les travaux de mise aux normes de la salle de l'Orangerie****Section Investissement Dépenses :**

Compte 020 : - 9 000 €

Compte 21318-257 : + 9 000 €

Le Maire,
Loïc BABARY*Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la réception
en Sous-Préfecture le 14/09/2018
et de la publication le 14/09/2018*

❖❖❖❖❖❖

Délibération n° 65/2018**Annule et remplace la délibération n°54/2018****Modification de la durée de travail d'un emploi permanent à temps non complet**

Le Conseil Municipal ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 – 1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir le service du restaurant scolaire puisque cette année notre école bénéficie de l'ouverture d'une 6^{ème} classe ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et

Après échanges de vues,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité
(12 présents, 15 votants, 15 votes Pour)

- **DECIDE** le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie C pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de dix mois allant du 3 septembre 2018 au 5 juillet 2019 inclus ;
- **DIT** que cet agent assurera les fonctions d'agent de surveillance du restaurant scolaire à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 5,47/35ième ;
- **DIT** que la rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 347 du grade de recrutement ;
- **DIT** que les crédits suffisants sont inscrits au budget.

Le Maire,
Loïc BABARY

*Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la réception
en Sous-Préfecture le 14/09/2018
et de la publication le 14/09/2018*



Délibération n° 66/2018**Occupation du domaine public**

Le Maire donne lecture du courrier de Monsieur Eddy STANKOWITCH qui sollicite un emplacement pour la vente d'huîtres et de coquillages (n° d'identification sanitaire 17.483.078, installé au 9 avenue des Trois Canons – 17340 YVES) lors du marché le dimanche matin sur la place du Bourg du Fau, à partir d'octobre 2018 jusqu'à fin mars 2019.

Il propose de renouveler, comme plusieurs années déjà, cette autorisation au tarif de 35 euros pour la période concernée.

Après échange de vues,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
(12 présents, 15 votants, 15 Pour)

- **AUTORISE** l'installation de Monsieur Eddy Stankowitch ou d'un de ses employés sur le marché le dimanche matin Place du Bourg du Fau, pour la vente d'huîtres et de coquillages ;
- **AUTORISE** cette installation à partir du 1 octobre 2018 et jusqu'à fin mars 2019 ;
- **DIT** que le tarif appliqué sera de 35€ pour la période concernée, payable à réception du titre de recette.

Le Maire,
Loïc BABARY

*Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la réception
en Sous-Préfecture le 14/09/2018
et de la publication le 14/09/2018*



Délibération n° 67/2018**Occupation du domaine public**

Le Maire donne lecture du courrier de Madame LUSCE Nathalie représentante de la SARL GABILLET-GALLOU qui sollicite un emplacement en tant que « Poissonnier » sur le marché le dimanche matin de la place du Bourg du Fau, à partir du 7 octobre 2018.

Il propose d'accepter ce nouveau commerçant sur notre marché dominical, puisque le commerçant a accepté de ne pas vendre d'huitres pour ne pas concurrencer le marchand d'huitres déjà installé sur notre commune, et de gérer ses propres déchets.

Après échange de vues,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
(12 présents, 15 votants, 15 Pour)

- **AUTORISE** l'installation de Madame LUSCE Nathalie représentante de la SARL GABILLET-GALLOU « Poissonnier » ou d'un de ses employés sur le marché le dimanche matin Place du Bourg du Fau ;
- **AUTORISE** cette installation à partir du 7 octobre 2018;
- **DIT** que le tarif appliqué sera de 40€ par semestre, soit 20€ pour le dernier trimestre 2018, payable à réception du titre de recette.

Le Maire,
Loïc BABARY

*Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la réception
en Sous-Préfecture le 14/09/2018
et de la publication le 14/09/2018*



Délibération n° 68/2018**Approbation du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées - CLECT**

Le Maire expose que la commission locale d'évaluation des charges transférées de Loches Sud Touraine a validé le 29 mai 2018 le rapport final sur les charges transférées au 1^{er} janvier 2018, conformément à l'article 1609 nonies C du Code des impôts.

Le Maire présente le rapport transmis par le Président de la CLECT.

Le Maire précise que les conseils municipaux sont maintenant appelés à se prononcer à la majorité qualifiée et dans un délai de trois mois suivant la transmission de ce rapport en application de l'article 1609 nonies C du Code des impôts.

Vu l'article 1609 nonies C du Code des impôts

Vu le rapport final sur les charges transférées au 1^{er} janvier 2018 validé par la commission locale d'évaluation des charges transférées de Loches Sud Touraine en date du 29 mai 2018

Après échange de vues,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
(12 présents, 15 votants, 15 Pour)

- **VALIDE** le rapport de la CLECT tel que présenté et annexé à la présente délibération.

Le Maire,
Loïc BABARY

*Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la réception
en Sous-Préfecture le 14/09/2018
et de la publication le 14/09/2018*



Délibération n° 69/2018**Projet d'aménagement du local 11 Place du Bourg du Fau**

Le Maire expose qu'un commerçant est venu le rencontrer pour changer de local, puisque son local actuel ne correspond plus à ses projets.

Ainsi Virginie STEIB « La Joie de Vivre » Café Tabac Presse et Relais Poste Commerçant souhaite transférer son commerce au 11 Place du Bourg du Fau pour s'agrandir et envisager d'offrir de nouveaux services.

Monsieur Parez présente des plans tels qu'ils ont été pensés par l'architecte et présentés à Madame STEIB pour le futur commerce et les plans du logement à l'étage locatif pour jeunes de type meublé. Dans ce projet tous les bâtiments à l'arrière sont laissés en l'état et feront l'objet d'une prochaine réflexion. Le budget pour ce projet est proche des 360 000€.

Le Maire propose que la commune prévoit de livrer les murs, les arrivées d'eau et d'électricité, charge au preneur d'agencer le local pour son activité propre.

Après échange de vues,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
(12 présents, 15 votants, 15 Pour)

- **VALIDE** la proposition de transfert de ce commerce au 11 place du Bourg du Fau ;
- **VALIDE** les plans tels que présentés ;
- **CHARGE** le Maire de signer tous documents à intervenir pour cette opération qui pour rappel est inscrite au budget 2018, Opération n° 249 – Immeuble 11 Place du Bourg du Fau et de solliciter toute subvention pour le financement de ce projet.

Le Maire,
Loïc BABARY

*Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la réception
en Sous-Préfecture le 14/09/2018
et de la publication le 14/09/2018*



Délibération n° 70/2018**Implantation d'un relais de radiotéléphonie**

Monsieur Parez présente le projet de la société Orange qui souhaite installer un émetteur 4G, sur une parcelle communale près de l'atelier municipal, pour une mise en service en février 2019.

Monsieur le Maire propose de leur louer une parcelle de 50 m2 qu'ils pourront clôturer, sachant qu'ils devront pouvoir y accéder à tous instants.

Après échange de vues,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité
(12 présents, 15 votants, 15 Pour)

- **ACCEPTE** le projet d'implantation d'un relais Orange sur la parcelle communale cadastrée section YH n°154 ;
- **FIXE** le loyer annuel de 1500€ payable à terme à échoir à chaque date anniversaire (date d'effet du bail) et une majoration de 1% par an de plein droit ;
- **AUTORISE** le Maire à signer le bail à intervenir avec Orange.

Le Maire,
Loïc BABARY

*Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la réception
en Sous-Préfecture le 14/09/2018
et de la publication le 14/09/2018*



Questions diverses :

Monsieur le Maire présente l'exécution du budget 2018 jusqu'à ce jour. Il précise les comptes où des explications sont à fournir pour une meilleure compréhension de tous.

Monsieur Parez présente les offres que la commune a reçues suite à une recherche auprès de diverses entreprises pour faire réaliser les diagnostics nécessaires à l'adaptation d'un commerce et la création d'un logement locatif dans l'immeuble sis 11 Place du Bourg du Fau. Ainsi il propose d'accepter le devis de DEMOLDIAG, qui a su présenter un dossier complet et un mode opératoire. Il propose une réunion le 24 septembre à 19h pour analyser les propositions reçues pour les études de sol, les CSPS et le contrôleur technique.

Monsieur Serge BABARY Sénateur d'Indre-et-Loire propose aux membres du Conseil Municipal de se positionner s'ils sont intéressés pour visiter le palais du Luxembourg le jeudi 11 octobre à 15h30. Il propose également aux deux agents administratifs de se joindre à cette rencontre.

Monsieur le Maire informe d'un courrier reçu de Madame la Préfète Corinne ORZECOWSKI, qui indique la nomination de Monsieur Philippe FRANÇOIS comme sous-préfet de Loches.

Monsieur le Maire tient à disposition des élus le rapport d'activité pour l'année 2017 de la Région Centre.

Christine BEFFARA a participé à une réunion à l'initiative de la Préfecture de Tours. La consultation citoyenne en était le thème pour inviter les municipalités à mettre en œuvre des consultations citoyennes sur leurs territoires en vue des élections européennes en 2019.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la subvention amende de police a été refusée à notre commune, concernant l'aménagement du virage devant le château rue Louis de Barberin qui avait pour but de faire réduire la vitesse des véhicules. Pour autant il indique que l'aménagement sera tout de même réalisé, Monsieur Patrick Girault adjoint en charge de la voirie a fait les démarches auprès des fournisseurs.

Monsieur le Maire partage l'invitation de la commune de Cussay avec l'assemblée pour inaugurer la restauration d'une halle. Il invite les élus à se rendre sur les lieux de ce genre de rénovation afin d'avoir des idées pour débiter la réflexion sur un nouvel aménagement de la salle des fêtes des 3 Abeilles.

Il informe ensuite l'assemblée des résultats du dernier recensement, à savoir 598 logements enquêtés, pour 1265 bulletins individuels collectés.

Il donne lecture de la dernière lettre anonyme reçue.

Il informe de l'invitation des repreneurs de l'ancienne Supérette qui s'appellera dorénavant « Le Petit Encas » jeudi 20 septembre à 16h30. Monsieur et Madame FLOUZAT nouveaux propriétaires ouvrent leur magasin mercredi 19 septembre au matin à la clientèle.

Le Maire revient sur l'installation d'une trentaine de caravanes entre les deux bourgs installées depuis samedi après-midi. Il s'est rendu sur place avec deux élus, les gens du voyage ont promis de partir dimanche mais une procédure d'expulsion est faite en parallèle auprès de la Préfecture avec l'aide de la gendarmerie.

Monsieur Éric Guillaume-Tell demande quand le marquage au sol des nouveaux plateaux de ralentissement rue des Sabotiers va être fait? Monsieur le Maire répond jeudi prochain et que les plantations seront réalisées bien plus tard dans la saison.

Mme Pommé invite tous les conseillers aux 20 Ans de l'association NACEL manifestation qui aura lieu à Chambourg-sur-Indre, et propose aux volontaires de s'inscrire pour aider à l'organisation. Elle informe du départ de Mme Solenn Rolando.

Elle indique que la bibliothèque et la commission culture municipale ont travaillé sur une exposition sur la guerre 14-18 qui aura lieu dans la salle du Conseil Municipal du 24 octobre au 3 novembre 2018.

Elle fait le point sur les dossiers d'urbanisme en cours d'instruction en ce qui concerne le territoire communal.

Mme BEFFARA confirme que 135 enfants sont inscrits à l'école depuis la rentrée qui s'est bien passée. La jeune femme recrutée en tant qu'adjoint technique est maintenant embauchée, elle est satisfaite du poste occupé et l'institutrice qui travaille à ses côtés également. Suite au nombre d'enfants en petite et moyenne section de maternelle, elle indique que trois nouveaux lits superposés ont été commandés et également qu'un reportage va avoir lieu au sein de l'école portant notamment sur la classe mobile.

Prochain conseil lundi 1 octobre.



L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à vingt-deux heures et quarante cinq minutes.

Le présent feuillet clôture la séance du 10 septembre 2018 comportant les délibérations :

64/2018 – Décisions budgétaires (7.1) - **Modifications de crédits**

65/2018 – Personnels contractuels (4.2) - **Modification de la durée de travail d'un emploi permanent à temps non complet**

66/2018 – Autres actes de gestion du domaine public (3-5) - **Occupation du domaine public**

67/2018 – Autres actes de gestion du domaine public (3-5) - **Occupation du domaine public**

68/2018 – Décisions budgétaires (BP, DM, CA,...) (4.2) - **Approbation du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées - CLECT**

69/2018 – Autres actes de gestion du domaine privé (3.6) - **Projet d'aménagement du local 11 Place du Bourg du Fau**

70/2018 – Autres actes de gestion du domaine privé (3.6) - **Implantation d'un relais de radiotéléphonie**

Signature des membres présents		
Prénom et Nom	Signature	
Loïc BABARY		
Christine BEFFARA		
Patrick GIRAULT		A donné procuration à Christine BEFFARA
Michel PAREZ		
Valérie POMMÉ		
Gisèle POTESTAT		
Françoise BOUCHENY		
Chantal CHARTIER		
Georges CATTART		A donné procuration à Michel PAREZ
François HUREAU		
Éric GUILLAUME-TELL		
Carlos CONDESSA		
Sandrine VERNAT		A donné procuration à François HUREAU
Aurélie ROY		
Olivier VERDONCK		

